



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

titres de séjour

Question écrite n° 93353

Texte de la question

Mme Françoise de Salvador attire l'attention de M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire sur les lenteurs des procédures d'examen des dossiers de demande de titre de séjour d'étrangers résidant en France, dans certains départements, notamment en Essonne. En effet, elle a été récemment saisie par plusieurs personnes lui faisant part d'un délai de traitement des demandes de titre de séjour extrêmement long, dépassant de beaucoup les trois mois annoncés. Aussi, des documents, du type de celui de l'extrait d'acte de naissance, ne sont plus valides au moment de l'examen, ce qui implique pour les demandeurs de réactualiser leurs dossiers, ralentissant ainsi davantage les procédures. De plus, les personnes qui ont un emploi se voient licenciées faute de production d'un renouvellement de titre. Elle lui demande donc, en conséquence, de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend prendre pour palier ce retard dans les préfectures (surtout en Île-de-France) et ainsi résoudre les problèmes engendrés par celui-ci.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise de Salvador](#)

Circonscription : Essonne (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93353

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 2010, page 12412

Question retirée le : 5 juillet 2011 (Fin de mandat)